



<p>RETURN BIDS to: RETOURNER LES SOUMISSIONS à :</p> <p>Par Service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP)</p> <p>Consultez la partie 1.5 Renseignements généraux de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>By Canada Post Corporation's (CPC) Connect service</p> <p>Refer to Part 1.5 General Information of the bid solicitation, for further information.</p> <p>ou / or Fax: 819-997-9776</p>	<p>Title / Titre Soutien à la gestion du changement dans le contexte de transformation numérique</p>	
	<p>Solicitation No. / N° de l'invitation 9F019-22-0084</p>	<p>Date 2023-08-03</p>
<p>MODIFICATION DE L'INVITATION SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.</p>	<p>Client Reference No. / No. de référence du client(e) 9F019-20220084</p>	
	<p>Amendement No. / No. de modification 3</p>	
<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin</p> <p>At /à : 14:00</p> <p>HAE (Heure Avancée de l'Est)</p> <p>On / le : 2023-08-04</p>	<p>F.O.B. / F.A.B. Destination</p>	
	<p>Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à :</p> <p>Sophorn Sok Telephone No. – No. De téléphone : (514) 708-6583 Email / Courriel: sophorn.sok@asc-csa.gc.ca</p>	
<p>Destination of Goods, Services, and Construction / Destination des biens, services, et construction</p> <p>Canadian Space Agency 6767 Route de l'Aéroport, St-Hubert, Qc J3Y 8Y9</p>	<p>Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur</p>	
	<p>Telephone No. / No. de téléphone</p>	
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>	<p>Signature</p>	
	<p>Date</p>	



La modification #3 est apportée pour modifier la Demande de Propositions 9F019-22-0084 comme suit :

a. Date de clôture de la période de soumission :

SUPPRIMER:

Date de clôture: Le 3 août 2023 à 14:00 (HAE)

INSÉRER:

Date de clôture: Le 4 août 2023 à 14:00 (HAE)

b. Publier les réponses du Canada aux questions posées durant la période de sollicitation.

10) QUESTION:

En ce qui concerne la section 2 de l'énoncé des travaux, selon les meilleures pratiques et notre propre expérience suggèrent que le fait d'accorder plus de temps à l'engagement dans le projet produira une stratégie de meilleure qualité qui sera d'une plus grande valeur pour l'ASC. L'ASC serait-elle ouverte aux changements suivants ?

1. Réorganiser les produits livrables de manière à ce que la stratégie de gestion des changements liés à la transformation numérique précède le plan de gestion des changements liés à la transformation numérique et le calendrier du projet ?
2. Modifier la date limite pour la stratégie de gestion des changements liés à la transformation numérique en la fixant à 3 mois après l'attribution du contrat ?
3. Modifier le délai pour le plan de gestion du changement de la transformation numérique et le calendrier du projet en le fixant à 5 mois après l'attribution du contrat ?

RÉPONSE:

Le TABLEAU #5 est amendé comme suit :

SUPPRIMER TABLEAU #5 - Principaux livrables et le remplacer par le tableau suivant :

TABLEAU #5 - Principaux livrables	Échéancier
Stratégie de gestion du changement en matière de transformation numérique.	Au plus tard 2 mois après l'attribution du contrat
Réunions	- Réunions mensuelles avec l'autorité de projet. - Réunions au moins deux fois par mois, avec l'équipe de gestion pour le soutien. - 1 Réunion avec l'équipe de gestion élargie au cours des 2 premiers mois.
Rapport d'avancement	Mensuel
Plan de gestion du changement de la transformation numérique et calendrier du projet.	Au plus tard, 4 mois après l'attribution du contrat.
Toutes les données, tous les fichiers électroniques et tous les documents qui ont été créés par le consultant ou qui ont été fournis pour l'exécution des travaux faisant l'objet de l'ordre de service doivent être restitués.	À la fin du contrat.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES